



Démission et durée du préavis durant un congé paternité

Par **labraxx**, le **30/09/2020** à **13:13**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai démissionné de mon emploi durant mon congé paternité et ma convention collective prévoit 1 mois de préavis.

Je voulais savoir si mon préavis va débiter à la fin de mon congé paternité ou si il va commencer dès que mon employeur va recevoir ma lettre de démission?

D'autre part, j'ai informé également ma DRH par mail de mon souhait de démissionner en lui joignant ma lettre de démission en pièce jointe et j'aurais voulu savoir si la date de mon mail peut valoir date de début du préavis?

Ayant signé une promesse d'embauche dans ma nouvelle entreprise, je voulais savoir si cela peut réduire la durée du préavis?

Je vous remercie pour vos réponses,

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/09/2020** à **14:10**

Bonjour,

Il n'est pas prévu que le congé paternité repousse le début du préavis ou qu'il le prolonge lorsqu'il a commencé avant...

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, la démission peut être donnée par tout moyen même si la lettre recommandée avec AR devrait être à privilégier pour éviter toute contestation...

Par **labraxx**, le **01/10/2020** à **11:16**

Merci pour votre réponse,

Cordialement